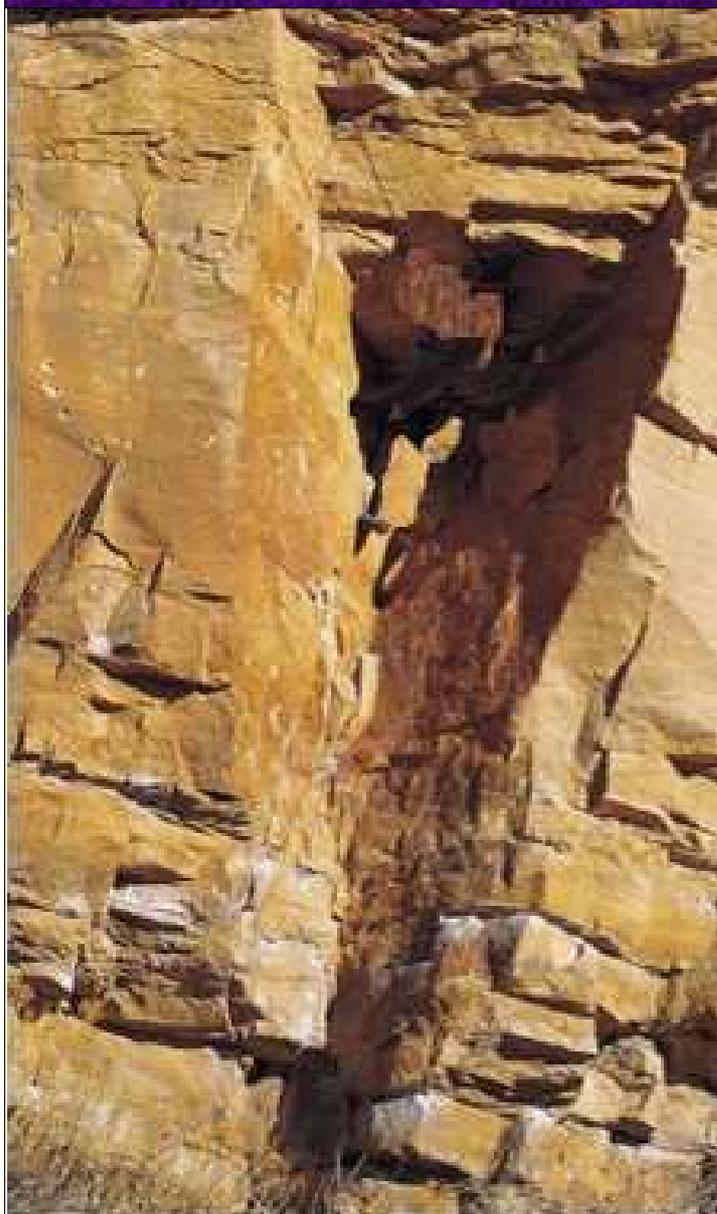


# L'écho de la pierre et du vin



A NOTER

**Place de la Mairie**

**SAMEDI 21 JUIN  
De 16h00 à 18h00**

**Fête de la Musique**

**Avec l'orchestre de jazz**

**« le Grenier à Sel »**



[Journal.corgoloin@orange.fr](mailto:Journal.corgoloin@orange.fr)

Bulletin municipal de  
CORGOLOIN  
Numéro 71 - Juin 2014



Jacky MOULIN

## Corgolinoises, Corgolinois,

Le 23 mars 2014 a débuté une nouvelle mandature et s'ouvre une nouvelle page de la vie de notre village. Je souhaite tout d'abord vous dire, du fond du cœur et avec émotion, merci : oui, je suis honoré et heureux d'être à nouveau votre maire. Merci à vous toutes et à vous tous, qui avez contribué durant cette campagne à animer un rendez-vous démocratique important, et, à travers vous, merci aux habitants de Corgoloin que vous représentez et qui m'ont renouvelé leur confiance.

Merci aussi aux élus et à mon équipe, qui ont œuvré avec dévouement et efficacité lors de la mandature 2001 à 2008. Un Grand Merci enfin aux agents municipaux, qui mettent compétence et conscience professionnelle au service de nos concitoyens.

Dimanche 23 mars, les corgolinoises et corgolinois nous ont confié un deuxième mandat. J'y vois un vote d'approbation du bilan de l'action engagée depuis 2001. Mais c'est aussi un vote d'adhésion au projet que nous avons proposé et défendu. Nous tiendrons nos engagements. C'est ce projet que nous allons mettre en œuvre dans les 6 années à venir.

Mon seul regret pour ce scrutin concerne le taux des abstentions qui est passé de 25,47% lors des élections municipales 2008 à 43,25 % le 23 mars 2014. Voter est un droit que chaque personne majeure et inscrite sur la liste électorale a le devoir d'exercer. Une démocratie se nourrit du vote de ses citoyens. L'abstention est la porte d'entrée à de nombreuses dérives qui au final réduisent les libertés, le droit d'expression....

Ne pas voter c'est exprimer une indifférence totale aux choix faits par les élus et donc renoncer à contester et à critiquer. Ne conviendrait-il pas que nos politiques légifèrent comme dans d'autres pays européens pour rendre le vote obligatoire (Belgique, Chypre, Grèce, Liechtenstein, Turquie et Luxembourg). Dans ces états des sanctions très dures sont parfois appliquées : au Luxembourg une première abstention non justifiée est passible d'une amende de 100€ à 250€ et une récidive dans les cinq ans de la première faute de 500€ à 1000€.

C'est ensemble que nous donnerons un temps d'avance à notre village. Cela exigera de notre part imagination, créativité, audace et même courage.

A cet instant, je pense au poète René Char qui a dit, je le cite, « Celui qui vient au monde pour ne rien troubler ne mérite ni égard, ni patience ».

Je vous remercie et d'ici là, je souhaite de bonnes vacances à tous !

**Jacky MOULIN**

**MAIRE DE CORGOLOIN**

Numéro 71 - juin 2014

Magazine d'informations  
municipales

Conception - Mise en page -  
commission communication :

Mesdames DA COSTA, GATTI-  
CHEVILLON, LECLERCQ,  
MEZZAVILLA, PATRU.  
Messieurs HERITIER,  
PODECHARD, VERET.

Directeur de la publication :  
Jacky MOULIN  
Mairie de CORGOLOIN

[journal.corgoloin@orange.fr](mailto:journal.corgoloin@orange.fr)

Images du Net  
Tirage en 600 exemplaires :  
Dicolor - Ahuy  
03 80 56 19 19

## SOMMAIRE

### CONSEIL MUNICIPAL

P.3 & 4 > Délibérations du  
conseil municipal

### VIE MUNICIPALE

P.5 > le budget communal

### ÉLECTIONS & MUNICIPALITE

P.8 & 9 > Élections municipales  
et européennes 2014

P. 9 > A.T.E.S.A.T. - emploi  
d'avenir - citation - concours  
maisons fleuries

P.10 > Plan canicule et inscriptions  
à la farandole et au restaurant  
scolaire

### L'ÉDITO DU MAIRE

P.2 > les élections à  
Corgoloin

### VIE MUNICIPALE

P.6 & 7 > les commissions  
municipales

### VIE MUNICIPALE & ASSOCIATIVE

P. 11 à 15 >

P. 16 > **AGENDA**



## Extraits des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL



### SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2014

#### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve le Compte de Gestion 2013 présenté par Madame Dongois, Trésorière Municipale.

#### **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le Compte Administratif 2013.

#### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le Budget Primitif 2014 :

Dépenses de fonctionnement : 490 254.00€

Recettes de fonctionnement : 774 357.70€ dont

excédents reportés pour 316 966.70€

Dépenses et Recettes d'investissement en équilibre pour 204 029.00€

#### **VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2014**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote les taux des taxes directes locales 2014 sans augmentation :

-Taxe d'Habitation : 5.61%

-Taxe Foncière ( Bâti ) : 14.03%

-Taxe Foncière ( Non Bâti ) : 24.22%

#### **ORGANISATION DES ELECTIONS MUNICIPALES DES 23 ET 30 MARS 2014**

Le Conseil Municipal établit les tours de garde pour les élections municipales.

#### **AVENANT N° 2 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer cet avenant suite à la mise en place d'un nouveau dispositif de gestion de l'alerte des sapeurs-pompiers volontaires.

#### **COMMUNE DE LADOIX-SERRIGNY PLAN LOCAL D'URBANISME**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable sur l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Ladoix-Serrigny.

#### **DETR REFECTION DES TOITURES LAVOIRS DES HAMEAUX DE MOUX ET DE CUSSIGNY**

Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise Martin pour un montant HT de 4722,04€ pour la réfection de la toiture du lavoir de Cussigny et celui de l'entreprise RM Toiture pour un montant HT de 4186,92€ pour la réfection de la toiture du lavoir de Moux.

#### **LISTE ANNUELLE DES JURES D'ASSISES 2014**

Dans le cadre de la préparation de la liste annuelle du Jury de la Cour d'assises de la Côte d'Or, le Conseil Municipal procède au tirage au sort de deux personnes sur la liste électorale de la Commune.

### SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2014

#### **REPARTITION DES INDEMNITES DE FONCTION MAIRE ADJOINTS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe comme suit la répartition des indemnités de fonction Maire et Adjointes à compter du 29 mars 2014 :  
-Indemnité du Maire : 31% de l'Indice Brut 1015  
-Indemnité de fonction des Adjointes : 8.25% de l'Indice Brut 1015

#### **DELEGATION DE COMPETENCES DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, délègue au Maire les fonctions prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **DESIGNATION CORRESPONDANT « DEFENSE »**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne Monsieur Dominique VERET en tant que « Correspondant Défense ».

#### **DESIGNATION DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU MEUZIN ET DE SES AFFLUENTS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne :

Mr Léonard Dillenschneider et Mr Yves Chaudat en tant que délégués titulaires du Syndicat Intercommunal du Meuzin et de ses affluents ; Mrs Jacky Moulin et Louis Philippe Forey en tant que délégués suppléants.

#### **DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU DE LA PLAINE DE NUITS-SAINT-GEORGES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne Mrs Léonard Dillenschneider et Jacky Moulin en tant que délégués titulaires du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de la Plaine de Nuits et Mrs Jean-Marc Page et Yves Chaudat en tant que délégués suppléants.

#### **DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRE ET SUPPLEANT AUPRES DU SICECO**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne Mr Léonard Dillenschneider en tant que délégué titulaire auprès du SICECO et Mr Philippe HERITIER en tant que suppléant.

#### **CONSTITUTION DU CCAS**

Le Conseil Municipal décide de fixer à 8 le nombre des membres du Conseil d'Administration.

Élit Armelle Mezzavilla, Françoise Bosch, Dominique Véret, Laurence Patru membres du Conseil d'Administration, l'autre moitié sera désignée par le Maire.

#### **CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

Le Maire est de plein droit membre de toutes les Commissions.

#### **POLE FINANCES & DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ADJOINT REFERENT : Daniel PODECHARD**

Regroupe les commissions des Finances, Impôts et Développement

Élus : Françoise Bosch, Marie-Christine Leclercq

#### **POLE TRAVAUX – ADJOINT REFERENT : Léonard DILLENSCHNEIDER**

Regroupe les commissions Travaux -POS-PLU – Assainissement-Environnement- Sécurité-Ruralité-Voirie

Élus : Raymonde Joigneault, Pascale Gatti-Chevillon,

Yves Chaudat, Louis Philippe Forey, Jean-Marc Page, Philippe Héritier. Personnes extérieures au Conseil : Gilles Jourdan, Alain Girardot.

**POLE JEUNESSE SPORTS – ADJOINT REFERENT :  
Stéphanie DA COSTA**

Regroupe commissions des écoles- Garderie- Cantine – Sports- Monde associatif-Conseil des jeunes et Pompiers

Élus : Armelle Mezzavilla, Laurence Patru, Yves Chaudat, Jean-Marc Page, Dominique Véret

**POLE SOCIAL-ANIMATION-ADJOINT REFERENT :  
ARMELLE MEZZAVILLA**

Commissions CCAS élus : Armelle Mezzavilla, Laurence Patru, Françoise Bosch, Dominique Véret  
Commissions Bulletin Trimestriel, Listes électorales, Informatique, Services Publics, Fêtes, Patrimoine, Comités de quartiers : élus Marie-Christine Leclercq, Françoise Bosch, Laurence Patru, Dominique Véret, Pascale Gatti-Chevillon, Philippe Héritier, Daniel Podechard

**QUESTIONS DIVERSES**

**CEREMONIE DU 8 MAI**

Il est rappelé le déroulement de la Commémoration du 8 MAI :

-10H45 : Rassemblement Place de la Mairie avec défilé

-11H00 : Cérémonie au Monument aux Morts avec dépôt de gerbe

-11H30 : Vin d'Honneur offert par la Municipalité à la salle polyvalente

**ÉLECTIONS EUROPÉENNES**

Le Conseil Municipal établit les tours de garde des élections Européennes qui se dérouleront le dimanche 25 mai 2014 de 8h00 à 18H00.

**JUMELAGE**

Mr Laurent Bernardy, Maire de Banyuls Dels Aspres, souhaite renouer et relancer le jumelage entre nos deux communes. Le Conseil Municipal reçoit très favorablement sa demande et y donnera suite.

**13 JUILLET 2014**

Le Conseil Municipal aborde les manifestations du 13 Juillet 2014.

L'association AE2C a donné son accord pour tenir la buvette. L'organisation de ces festivités va se poursuivre.

**LOTISSEMENT « LE FOURNEAU III »**

Mr Podechard Daniel présente le compte-rendu de la réunion en date du 27 mars 2014 au lotissement « Le Fourneau III » avec le Groupe Capelli concernant la reprise de ce lotissement dans le Domaine Public. Un contact sera repris avec Capelli.

**SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI  
2014**

**CONVENTION POUR INSTALLATION ET  
HEBERGEMENT D'EQUIPEMENTS NECESSAIRES A  
MISE EN PLACE DE TELERELEVÉ GAZ  
COMPTEURS COMMUNICANTS « GAZPAR »**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :  
-Accepte la mise en place d'un système de télé relève des compteurs gaz par GRDF

-Dit que la durée de la convention est de vingt ans (20 ans) à compter de la date de signature par les parties

-Dit que GRDF s'engage à payer une redevance annuelle de 50,00 € (HT) par site équipé.

-Autorise le Maire à signer la convention à intervenir entre GRDF et la Commune.

**REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE  
PUBLIC DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL –  
ANNEE 2014**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages du réseau public de distribution gaz naturel pour un montant de 415,78€ qui sera mise en recouvrement auprès de GRDF.

**REDEVANCE DE CONCESSION GAZ 2014**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour mettre en recouvrement la redevance de concession gaz 2014 d'un montant de 789,18 € auprès de GRDF.

**RECENSEMENT DE LA POPULATION 2015**

Le Conseil Municipal désigne Madame Armelle Mezzavilla en tant que coordonnateur communal dans le cadre du Recensement de la Population 2015.

**COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS  
DIRECTS**

Le Conseil Municipal établit une liste de présentation de 24 noms à transmettre au Directeur des Services Fiscaux qui désignera, à partir de cette liste, les membres de la Commission Communale des Impôts Directs représentant la Commune.

**GROUPEMENT DE COMMANDES POUR ACHAT DE  
GAZ NATUREL PAR LE SICECO**

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'adhésion de la Commune au groupement de commandes pour l'achat de gaz géré par le SICECO dans le cadre de l'ouverture à la concurrence du marché de l'énergie.

**COMMISSIONS COMMUNALES**

Le Conseil Municipal revoit en détail la composition des commissions communales. Mmes Armelle Mezzavilla et Laurence Patru interviennent sur la composition du CCAS dont les 4 membres à nommer par arrêté du Maire.

**FÊTE DE LA MUSIQUE 21 JUIN 2014**

Cette année, le groupe « Le Grenier à sel » donnera un concert de jazz à l'occasion de la Fête de la Musique Place de la Mairie à Corgoloin entre 16H00 et 18H00. Une publicité sur le déroulement de cette fête sera diffusée sur toute la Commune et le Canton.

**13 JUILLET 2014**

Le Conseil Municipal accepte le devis présenté par la Sté Pyragric pour l'achat du feu d'artifice qui s'élève à 2 500,00 € HT. Un point est fait sur ces festivités du 13 Juillet.

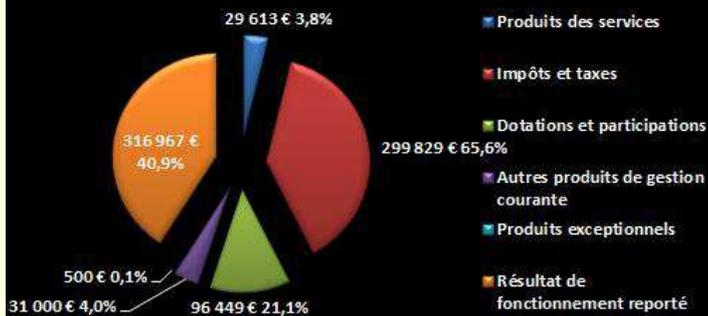
**ÉLECTIONS EUROPÉENNES DU 25 MAI 2014**

Le Conseil Municipal revoit les tours de garde de ces élections.

### Dépenses de fonctionnement (490 254 €)



### Recettes de fonctionnement (774 358 €)



Le 11 mars 2014, Le conseil municipal a adopté le budget primitif pour 2014.

Fonctionnement : Le budget de fonctionnement s'élève à 490 254 € (hors opération d'ordre)

\* Les taux d'imposition de la commune restent identiques à ceux de 2013 : l'augmentation des impôts résultera donc de la seule revalorisation des bases locatives cadastrales décidée par l'Etat.

Rappel : Taxe d'habitation : 5,61 % - Taxe sur le foncier bâti : 14,03 % - taxe sur le foncier non bâti : 24,22 % (Pour information, nous vous communiquons les taux des communes françaises pratiqués dans notre tranche de nombre d'habitants : Taxe habitation : 11,49 % - Taxe sur le foncier bâti : 15,75% - taxe sur le foncier non bâti : 45,84 %)

\* Le budget voté pour 2014 augmente de 3,80% pour faire face aux besoins de la commune liés notamment aux sources d'énergie, à l'entretien de la voirie et à notre participation aux organismes extérieurs.

## BUDGET D'INVESTISSEMENT 2014 (204 029 €)

DEPENSES	204 029 €	RECETTES	204 029 €
Remboursement emprunts	47 400 €	Fonds compensation T.V.A.	10 251 €
Licences	6 654 €	Taxe aménagement	7 314 €
Bois et forêts	20 300 €	Excédent fonctionnement N-1	115 425 €
Bâtiments scolaires	1 500 €	Produits de cession	5 980 €
Autres bâtiments	10 000 €	Excédent reporté	65 059 €
Immeubles de rapport	2 500 €		
Réseaux de voirie	92 922 €		
Matériel et outillage	18 000 €		
Mobilier	1 903 €		
Autres matériel	2 850 €		

Ce budget prévoit 156 629 € d'investissements.

Essentiellement : réfection des voies communales. Entretien des bois communaux. Nouveau logiciel Mairie. Toitures des lavoirs de Moux et Cussigny. Remplacement battants des cloches de l'église. Remplacement turbo broyeur de notre tracteur. Chaises salle Georges VIGOT. Défibrillateur.

A noter que les sommes détenues pour le compte de la commune de Corgoloin à la perception de Nuits-Saint-Georges s'élèvent à 484 394 € au 31 décembre 2013.

## PARTICIPATIONS EXTERIEURES AUX COMMISSIONS

Quand nous vous avons présenté nos projets en février dernier, nous nous sommes engagés à permettre à la population de participer au côté du Conseil Municipal aux diverses commissions qui vous sont présentées ci-dessous.

**Quel est le rôle de ces commissions ?** C'est à la fois de préparer les décisions à prendre, et accompagner leur mise en œuvre ; mais c'est aussi un lieu de réflexion et d'innovation, où les idées doivent être étudiées, débattues pour contribuer au développement de notre commune et au bien-être de ses habitants dans les différents domaines couverts par ces commissions.

**Comment en faire partie ?** Vous avez des connaissances ou compétences à apporter, des idées à partager, l'envie d'apporter votre contribution au travail du Conseil Municipal ? Faites vous connaître auprès d'un conseiller de la commission ou à la mairie ; le Conseil Municipal étudiera rapidement les candidatures et statuera en fonction du nombre et des propositions qui lui seront faites.

Pôle TRAVAUX & RURALITE Léonard DILLENSCHNEIDER		
ASSAINISSEMENT	En liaison avec la communauté de communes participe activement au suivi des travaux.	L. Dillenschneider - Y. Chaudat - P. Héritier - R. Joigneault <i>Hors Conseil</i> : A. Girardot
LOTISSEMENT ORVITIS	Surveille la mise en place des réseaux (voirie, éclairage) et veille à la conformité des constructions dans le cadre des documents d'urbanisme de la commune.	L. Dillenschneider - Y. Chaudat - P. Héritier - R. Joigneault - J-M Page
VOIRIE	Détermine chaque année les priorités des travaux de voirie à réaliser et les propose au Conseil Municipal. Veille à l'entretien des fossés, et des chemins communaux. Engage une réflexion sur la sécurisation de la circulation et des points dangereux de la commune pour une mise en place éventuelle de nouveaux panneaux de signalisation. Assure la mise à jour de la bonne numérotation des rues.	L. Dillenschneider - Y. Chaudat - P. Héritier - R. Joigneault - J-M Page - P. Gatti-Chevillon - L-P. Forey
BATIMENTS COMMUNAUX	Elabore les projets de construction, d'aménagement et d'entretien en intégrant l'accès des bâtiments communaux aux personnes à mobilité réduite.	L. Dillenschneider - Y. Chaudat - P. Héritier - R. Joigneault - J-M Page - L-P. Forey
ENVIRONNEMENT	Etablit un programme d'embellissement de la commune (fleurissement, espaces verts, mise en valeur des entrées et sorties du village et de ses hameaux) avec pour objectif de participer au concours des villes et villages fleuris organisé par le Conseil Général et Côte d'Or Tourisme. Se rapproche de la C.A.U.E. 21 afin de prodiguer des conseils aux habitants pour la restauration des façades des maisons.	P. Gatti-Chevillon - R. Joigneault L. Patru - M-C Leclercq
S.I.C.E.C.O.	Veille à la mise aux normes de l'éclairage public et a en charge la mise en place des illuminations de Noël	L. Dillenschneider - P. Héritier - <i>Hors conseil</i> : G. Jourdan
SYNDICAT DES EAUX	Veille au suivi et à l'entretien des conduites d'eau.	L. Dillenschneider - J. Moulin - J-M Page - Y. Chaudat
SYNDICAT DU MEUZIN	Participe au suivi des travaux du syndicat.	L. Dillenschneider - Y. Chaudat - J. Moulin - L-P. Forey
AGRICULTURE & VITICULTURE	Assure les relations avec le syndicat viticole. Aire de lavage et suivi des aménagements des chemins viticoles.	Y. Chaudat
BOIS & FORETS	Affouages, chemins et fossés.	Y. Chaudat - L-P. Forey - J-M Page
CHASSE & PECHE	Relations avec l'association des chasseurs et la pisciculture.	Y. Chaudat
CIMETIERE	Gestion et suivi.	R. Joigneault - L-P. Forey - M-C Leclercq

**Pôle SOCIAL-ANIMATION**  
**Adjoint référent : Armelle MEZZAVILLA**

**C.C.A.S.**  
**ACTION SOCIALE**  
**ŒUVRES SOCIALES**

C.C.A.S. (Centre communal d'action sociale).  
 A en charge des œuvres sociales de la commune (colis de Noël aux anciens, ...), et l'aide sociale.  
 Crée un lien d'écoute et de parole et est en mesure d'intervenir en cas de situation de détresse d'une famille de la commune.  
 Etudie les opportunités d'emploi et aide la population locale à la recherche de travail.

L. Patru - A. Mezzavilla -  
 D. Veret - F. Bosch

**BULLETON MUNICIPAL**  
**SITE INTERNET**  
**LISTES ELECTORALES**

Assure la rédaction et la diffusion du bulletin municipal.  
 A la charge de la mise en jour permanente du site internet de la commune.  
 Est responsable de la mise en place et du suivi du cahier d'observations et de suggestions mis à la disposition des administrés.  
 Contacte la presse locale pour la diffusion des dates et des comptes rendus du conseil municipal.  
 Informe, accompagne et assiste la population lors de la mise en place de l'assainissement sur les propriétés privées

S. Da Costa - A. Mezzavilla -  
 P. Gatti-Chevillon -  
 M-C Leclercq - L. Patru -  
 P.Héritier - D. Veret -  
 D. Podechard

**MANIFESTATIONS**  
**COMITE DE QUARTIERS**  
**COMITE DE JUMELAGE**

A en charge la mise en place des comités de quartiers  
 S'occupe de l'organisation de fêtes et des cérémonies officielles.  
 Aide à l'organisation des différentes manifestations qui contribuent au rayonnement de la commune (concerts etc...)  
 Relance le comité de jumelage.

P. Gatti-Chevillon - L. Patru -  
 D. Veret - A. Mezzavilla

**Pôle JEUNESSE-SPORTS**  
**Adjoint référent : Stéphanie DA COSTA**

**ECOLES**  
**RESTAURATION SCOLAIRE**  
**ACCUEIL DE LOISIRS**

Veille au bon fonctionnement du Regroupement Pédagogique Intercommunal.  
 Assure le lien entre le corps enseignant et la municipalité.  
 Réalise les propositions d'achats de matériels scolaires et de travaux en liaison avec les besoins exprimés par les enseignants.  
 Assure le suivi des Nouvelles Activités Périscolaires avec l'équipe pédagogique et l'association des parents d'élèves.  
 Participe avec la C.C. à la mise en place d'un nouveau restaurant scolaire et d'un accueil périscolaire.

S. Da Costa - A. Mezzavilla -  
 L. Patru

**SPORTS**  
**MONDE ASSOCIATIF**  
**C.I.S. DES DEUX COTES**  
**CONSEIL DES JEUNES**

A en charge la mise en place d'un conseil municipal des jeunes.  
*Associations sportives et culturelles* : travaille avec les acteurs de la vie associative et favorise le développement et l'épanouissement des associations.  
 Assure les relations avec le C.I.S.

D. Veret - J-M Page -  
 Y. Chaudat

**Pôle FINANCES - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**  
**& AMENAGEMENT DE L'ESPACE**  
**Adjoint référent : Daniel PODECHARD**

**FINANCES**  
**IMPOTS**  
**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

Participe à l'élaboration du budget primitif  
 Assure les réunions de travail avec le Percepteur et les Adjointes  
 Prépare les arbitrages entre les priorités des différentes commissions  
 Etudie l'opportunité de budget supplémentaire ou de toutes décisions modificatives.  
 Assure le suivi des comptes communaux  
 Assure le lien avec la commission communale des impôts directs  
 Se tient informée des différentes bases appliquées à chaque taxe pour répondre aux différentes demandes de la population.  
 Veille au maintien des services publics (écoles, gare, etc...)  
 Facilite et participe à l'arrivée de nouveaux commerces.  
 Se tient informée de l'évolution de la Z.I. de la Varenne dont la compétence est assurée par la C.C.

F. Bosch - M-C Leclercq -  
 D. Podechard

**P.L.U.**

Participe à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme en remplacement du Plan d'Occupation des Sols.

J. Moulin - D. Podechard -  
 L.Dillenschneider - S. Da Costa -  
 A. Mezzavilla -  
 P. Gatti-Chevillon

# 2014



## MUNICIPALES

### RÉSULTATS DES ÉLECTIONS À CORGOLOIN DU 23 MARS 2014

95,40%	<b>ÉLU</b>	Mme Stéphanie Da Costa 374 voix
94,64%	<b>ÉLU</b>	Mme Raymonde Joigneault 371 voix
93,36%	<b>ÉLU</b>	M. Dominique Veret 366 voix
92,60%	<b>ÉLU</b>	M. Jean-Marc Page 363 voix
92,09%	<b>ÉLU</b>	Mme Françoise Bosch 361 voix
91,58%	<b>ÉLU</b>	Mme Laurence Patru 359 voix
91,32%	<b>ÉLU</b>	Mme Pascale Gatti-Chevillon 358 voix
91,07%	<b>ÉLU</b>	M. Yves Chaudat 357 voix
90,56%	<b>ÉLU</b>	M. Daniel Podechard 355 voix
89,54%	<b>ÉLU</b>	Mme Marie-Christine LECLERCQ 351 voix
89,03%	<b>ÉLU</b>	Mme Armelle Mezzavilla 349 voix
88,77%	<b>ÉLU</b>	M. Louis-Philippe Forey 348 voix
88,77%	<b>ÉLU</b>	M. Philippe Héritier 348 voix
86,22%	<b>ÉLU</b>	M. Jacky Moulin 338 voix
84,94%	<b>ÉLU</b>	M. Léonard Dillenschneider 333 voix

Inscrits : 726 - Votants 412 (56,75%) - Exprimés 392

Abstention 43,25%

### ÉLECTIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS



Le 29 mars 2014, le nouveau Conseil Municipal a procédé en séance publique à l'élection du Maire et des quatre adjoints.

<b>MAIRE</b>	Jacky MOULIN	14 voix pour	1 abstention
<b>1<sup>er</sup> ADJOINT</b>	Daniel PODECHARD	14 voix pour	1 abstention
<b>2<sup>ème</sup> ADJOINT</b>	Léonard DILLENSCHNEIDER	13 voix pour	2 abstentions
<b>3<sup>ème</sup> ADJOINT</b>	Stéphanie DA COSTA	14 voix pour	1 abstention
<b>4<sup>ème</sup> ADJOINT</b>	Armelle MEZZAVILLA	13 voix pour	2 abstentions

### REPRÉSENTATIVITÉS EXTÉRIEURES



#### Communauté de communes du Pays de Nuits-Saint-Georges

- ◆ Jacky MOULIN (délégué titulaire)
  - \* Membre de la commission « Enfance-Jeunesse et périscolaire »
  - \* Membre de la commission « Personnes âgées et habitat social »
  - \* Suppléant au Pays Beaunois
- ◆ Daniel PODECHARD (délégué titulaire et Vice-Président de la Communauté de Communes en charge « Déchets et ordures ménagères »)
  - \* Préside la commission « déchets et ordures ménagères ».
  - \* Membre de la commission « Finances, affaires juridiques et personnel ».
  - \* Membre du bureau du S.C.O.T. (Schéma de Cohérence territoriale)
  - \* Délégué de la C.L.E.C.T. (Commission locale d'évaluation des charges transférées)
- ◆ Philippe HERITIER
  - \* Membre de la commission « Entretien ».
- ◆ Léonard DILLENSCHNEIDER
  - \* Membre de la commission « Assainissement ».

#### Syndicat de la Plaine de Nuits

- ◆ Titulaires : Jacky MOULIN - Léonard DILLENSCHNEIDER
- ◆ Suppléants : Jean-Marc PAGE - Yves CHAUDAT

#### Syndicat du Meuzin

- ◆ Titulaires : Léonard DILLENSCHNEIDER - Yves CHAUDAT
- ◆ Suppléants : Jacky MOULIN - Louis-Philippe FOREY

#### Syndicat Intercommunal d'énergie de Côte d'Or (S.I.C.E.C.O)

- ◆ Titulaire : Léonard DILLENSCHNEIDER
- ◆ Suppléant : Philippe HERITIER

#### Automates d'alertes (Préfecture de la Côte d'Or)

- J. MOULIN - D. PODECHARD - L. DILLENSCHNEIDER - S. DA COSTA - A. MEZZAVILLA - L.P. FOREY -

#### Correspondant défense

Dominique VERET



## RÉSULTATS DES ÉLECTIONS À CORGOLOIN DU 25 mai 2014

<b>34,97 %</b>	<b>Front national</b> - Florian Philippot Liste bleue marine - Non à Bruxelles, oui à la France
<b>20,63 %</b>	<b>Union pour un mouvement populaire</b> Pour la France, agir en Europe avec Nadine Morano
<b>16,08 %</b>	<b>Union de la gauche</b> - Edouard Martin Choisir notre Europe
<b>8,04 %</b>	<b>Union du centre</b> - Nathalie Gresbeck UDI MODEM les européens
<b>4,90 %</b>	<b>Europe-Ecologie-Les verts</b> Sandrine Bélier
<b>4,55 %</b>	<b>Front de gauche</b> - Gabriel Amard Rompre et refonder l'Europe
<b>3,15 %</b>	<b>Extrême gauche</b> - Claire Rocher Lutte ouvrière
<b>2,45 %</b>	<b>Divers</b> - Julien Gonzalez Alliance écologiste indépendante
<b>2,10 %</b>	<b>Divers droite</b> - Laure Ferrari Debout la France
<b>1,75 %</b>	<b>Divers gauche</b> - Isabelle Maurer Nouvelle donne
<b>1,38 %</b>	<b>13 listes diverses</b>

**Inscrits : 725 / abstentions : 428 (59,03%) /  
Votants : 297 (40,97%) / Blancs et nuls : 11  
(1,52%) / Exprimés : 286 (39,45%)**

**Tony CHALON** qui avait signé un « contrat d'avenir » partagé entre le Football Club de Corgoloin Ladoix et la commune a démissionné de son poste pour raisons personnelles.

Espérons qu'il trouve un emploi correspondant à son attente !....



« Peu de choses sont impossibles à qui est assidu et compétent... Les grandes œuvres jaillissent non de la force mais de la persévérance. »

**Citation Samuel Johnson**



## Fin de l'.A.T.E.S.A.T.

**Assistance Technique fournie par l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du**

**Territoire**



Ce dispositif permettait aux communes qui ne disposent pas de moyens budgétaires suffisants de bénéficier d'un appui des services de l'État dans des domaines comme l'aménagement de l'habitat ou la voirie. Cette ingénierie publique de solidarité, inscrite dans la loi dite MURCEF n° 2001-1168 du 11 décembre 2001, s'avérait indispensable pour de nombreuses communes, et notamment les plus petites d'entre elles, devant faire face aux problématiques d'urbanisme, d'environnement, d'écologie et de prévention des risques.

La loi 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014 a prévu la fin de l'ingénierie publique d'Etat (ATESAT) : au 30 juin 2014, notre convention signée avec la D.D.T. sera donc résiliée.

A compter du 1er juillet 2014, toutes ces formalités qui étaient préparées en amont pour notre collectivité par les services de l'état seront exécutées exclusivement par la commune sous la responsabilité du Maire.

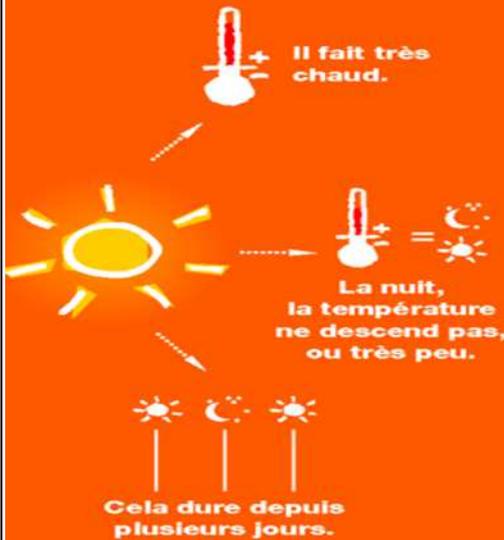
Ces services recouvraient trois domaines :

- 1) La gestion du domaine routier public constitué :
  - de rappels sur la réglementation applicable aux actes de gestion de la voirie et aux arrêtés de circulation ;
  - de modèles de permissions de voirie et de permis de stationnement ;
  - de modèles d'arrêtés de circulation ;
- 2) L'organisation, la surveillance et l'entretien des ouvrages d'art (ponts et murs).
- 3) Les servitudes d'alignement



Courant de l'été, la Commission sillonnera les rues et hameaux et sélectionnera les plus belles maisons fleuries. Les prix seront décernés lors des vœux du maire en janvier 2015.

Ma santé peut être en danger quand ces 3 conditions sont réunies :



- ⇒ Je ne consomme pas d'alcool.
- ⇒ Au travail, je suis vigilant pour mes collègues et moi-même.
- ⇒ Je prends des nouvelles de mon entourage.

### Personne âgée

Mon corps transpire peu et a donc du mal à se maintenir à 37°C, la température de mon corps peut alors augmenter, je risque le coup de chaleur (hyperthermie) ...

Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et...

- ⇒ Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.
- ⇒ Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.
- ⇒ Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.
- ⇒ Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe...).
- ⇒ Je bois environ 1,5 L d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool.
- ⇒ Je donne de mes nouvelles à mon entourage.

Si vous êtes une personne âgée, isolée ou handicapée, pensez à vous faire connaître à la mairie ou à contacter votre Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Dans [sante.gouv.fr](http://sante.gouv.fr), retrouvez des recommandations et des conseils

## PLAN CANICULE



**Le C.C.A.S. de Corgoloin vous informe sur les risques lorsque surviennent les grandes chaleurs.**

**Selon l'âge, le corps ne réagit pas de la même façon aux fortes chaleurs.**

### Rechercher les signes d'alerte de l'épuisement dû à la chaleur

modifications du comportement habituel, troubles du sommeil, maux de tête, vertiges, fatigue importante, sensation de malaise, difficultés à se déplacer dans la chambre ou à rester dans un fauteuil, nausées, vomissements, diarrhée, propos confus, incohérent, crampes musculaires.

### Enfant et adulte

Mon corps transpire beaucoup pour se maintenir à la bonne température, je perds de l'eau, je risque la déshydratation ...  
Je bois beaucoup d'eau et...

- ⇒ Je ne fais pas d'efforts physiques intenses.
- ⇒ Je ne reste pas en plein soleil.
- ⇒ Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.

Si vous voyez une personne victime d'un malaise ou d'un coup de chaleur, appelez immédiatement les secours en composant le **15**

Consultez régulièrement la météo et la carte de vigilance de Météo France.  
Téléphone : 32 50 (0,34€/minute)  
Internet : [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)

Envie d'en savoir plus pour vous ou votre entourage ?

Composez le **0 800 06 66 66** (Appel gratuit)

ou consultez [www.sante.gouv.fr/canicule](http://www.sante.gouv.fr/canicule)



LA FARANDOLE



## RENTREE 2014 ACCUEIL DE LOISIRS ET RESTAURANT SCOLAIRE

INSCRIPTIONS DU **LUNDI 2 JUIN AU VENDREDI 4 JUILLET IMPERATIF**

Téléchargement des dossiers sur le site de la Communauté de Communes [www.paysdenuitsaintgeorges.com](http://www.paysdenuitsaintgeorges.com) rubrique « enfance-jeunesse » ou bien retirer le dossier auprès de la responsable de la structure.

ALSH CORGOLOIN

03.80.62.94.47

[lafarandole-corgoloin@live.fr](mailto:lafarandole-corgoloin@live.fr)

INSCRIPTIONS VACANCES ÉTÉ ACCUEIL DE LOISIRS DU **LUNDI 2 AU VENDREDI 20 JUIN IMPERATIF**



## CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES



Le Conseil Municipal souhaite relancer la création d'un Conseil Municipal des Jeunes pour le dernier trimestre de l'année 2014.

Il sera composé de 15 jeunes issus des classes de CM2, 6<sup>ème</sup> & 5<sup>ème</sup> (à confirmer).

Le Conseil municipal des jeunes donne la possibilité aux jeunes de s'exprimer sur la vie de la commune, il permet un apprentissage actif de la démocratie, et à la municipalité d'être à l'écoute des souhaits et des propositions des différents jeunes. Il favorise le rapprochement entre générations et le dialogue entre les citoyens et leurs représentants élus.

N'hésitez pas à vous impliquer dans la vie de votre commune.

Pour toute information, veuillez contacter la secrétaire de Mairie qui vous dirigera vers le conseiller municipal référent.

## SIX NOUVELLES CHAINES DE LA TNT A CORGOLOIN



Six nouvelles chaînes de la TNT en haute définition sont disponibles conformément au calendrier de déploiement publié par le CSA.

Il s'agit de HD 1, Chérie 25, l'Equipe 21, 6 TER, RMC Découverte 24 et Numéro 23.

Pour les recevoir, vous devez disposer d'une télévision ou d'un adaptateur compatible HD (téléviseur TNT HD ou adaptateur TNT HD, c'est-à-dire MPEG-4). L'arrivée de ces nouveaux programmes implique une nouvelle numérotation des chaînes ainsi que des réaménagements de canaux sur certains émetteurs. Tous les téléspectateurs devront procéder à une recherche et mémorisation des chaînes du fait de la nouvelle numérotation des chaînes.

**Bon à savoir :** Si, après changement de canaux, vous ne recevez plus des chaînes que vous receviez auparavant, vous pouvez bénéficier d'une aide financière sous certaines conditions.

En effet, dans de rares cas, une adaptation de l'antenne râteau individuelle ou collective (réorientation de l'antenne râteau) ou un passage à un mode alternatif à l'antenne râteau (satellite, ADSL, câble ou fibre optique) sera alors nécessaire pour continuer à recevoir les programmes de télévision. Dans ces deux cas, une aide financière (Fonds d'accompagnement du numérique dans le cadre des dispositions du décret n°2007-957) est prévue par l'Etat et gérée par l'ANFR.

Le formulaire d'aide est téléchargeable sur le site internet : [www.recevoirlatnt.fr](http://www.recevoirlatnt.fr)

Information par téléphone du lundi au vendredi de 8 h à 19 h (prix d'un appel local) au 0970 818 818



## Formalités - Carte d'identité prolongée de 5 ans : attention aux frontières !



**A compter du 1er janvier 2014**, la durée de validité de la carte nationale d'identité (CNI) **passé de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans)**.

**L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :**

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées **à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures**.

- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) **entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures**.

**ATTENTION :** Cette prolongation **ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures**. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Inutile de vous déplacer dans votre mairie. **Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique.** Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

Ainsi, on peut théoriquement les utiliser, même si elles ont dépassé leur date de validité initiale. Mais, on ne vous conseille pas de le faire.

**Méfiez-vous :** selon les agents de voyage du SNAV, **de nombreux Français ont été refoulés aux aéroports ou aux frontières** (notamment à destination du Maroc, de la Tunisie et de la Turquie), car ils voyageaient avec des cartes d'identité présentant une date de validité périmée.

**En conséquence pour les Françaises et les Français devant voyager dans ces pays à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, il est conseillé, soit d'utiliser un passeport, soit de vérifier que cette prolongation de validité des CNI a bien été reconnue par l'Etat concerné.** Cette information figurera sur les sites internet des services départementaux de l'Etat ainsi que du **ministère des Affaires étrangères**.



## SITE INTERNET

Le site internet de la commune est en ligne. Vous pouvez le retrouver à l'adresse ci-après : <http://www.corgoloin.com/>

Afin que nous disposions d'un site vivant et à jour, n'hésitez pas à nous adresser vos observations ou vos remarques en mairie ou à l'adresse électronique ci-après : [mairie.corgoloin@wanadoo.fr](mailto:mairie.corgoloin@wanadoo.fr)

Mieux connaître notre commune, ce qui en fait sa richesse et sa diversité, mieux connaître les élus, les services administratifs, partager notre vie communale, tel est le but de ce site.



En 2015, devra être réalisé le recensement des habitants de Corgoloin, **La collecte des données se déroulera du 15 janvier au 14 février 2015**.

Le recensement de la population évolue en offrant désormais aux habitants la possibilité de répondre par internet.

Pour rappel, suite au recensement effectué en 2010, la commune de CORGOLOIN comptait 432 logements

- ◆ 388 en résidences principales
- ◆ 21 en résidences secondaires ou occasionnelles
- ◆ 23 en logements vacants

**La population municipale était de 921 habitants (458 hommes, 463 femmes)**

Le coordonnateur communal, responsable de la préparation, de la réalisation de la collecte du recensement a été désigné lors du conseil municipal du 15 mai 2014.

La commune aura à mettre en œuvre des moyens humains, matériels et financiers pour la réalisation du recensement,

⇒ moyens humains

des agents recenseurs opérant sur le terrain seront à recruter (environ 1 agent recenseur pour 250 logements, ou 500 habitants à recenser) ils seront nommés par arrêté municipal

ils devront participer à une journée de formation courant octobre / novembre,

⇒ moyens matériels

mise à disposition d'équipement informatique  
assurer une communication de proximité auprès des administrés.

⇒ moyens financiers

la rémunération des agents recenseurs.

**Important :** Si vous êtes intéressés pour être agent recenseur communal, vous pouvez dès maintenant adresser par écrit votre candidature à la Mairie. Un entretien et une information sur le déroulement et la disponibilité nécessaire vous seront proposés en septembre 2014.

## PRÉCISIONS



Beaucoup d'entre nous ont reçu à la veille du scrutin municipal une lettre de Monsieur PANSIOT concernant l'accès de sa propriété par le chemin de Boncourt. Contrairement à ce qu'avance Monsieur PANSIOT dans son courrier, il ne s'agit pas d'un chemin d'exploitation mais d'une voie communale aux conséquences tout à fait différentes. Il est bon de préciser que cette voie avait fait l'objet effectivement d'un déclassement par le Conseil Municipal de Corgoloin en date du 24 mars 1975 en chemin d'exploitation ... mais également d'un reclassement dans les voies communales par ce même Conseil Municipal le 24 octobre 1978.

L'alignement est la détermination par le Maire de la Commune de la limite du domaine public routier au droit des propriétés riveraines. La demande d'alignement s'applique à toute personne qui désire construire ou réparer un bâtiment, un mur, ou une clôture en bordure de la voie publique. Pour les voies communales, l'alignement est délivré, sur demande du riverain, par arrêté du Maire. A ce jour aucune demande d'alignement n'est parvenue en Mairie.

D'autre part, il est bon de préciser que le Conseil Municipal de Corgoloin en date du 11 septembre 2012, n'a commis aucune faute en autorisant la création d'un centre technique à Réseau Ferré de France. Cet équipement qui concourt à la création d'un poste d'aiguillage informatisé ou au regroupement de la signalisation en pleine voie (comme c'est le cas à Corgoloin) est dispensée de demande de permis de construire. Dans le cadre de projet de modernisation des installations, les centres techniques sont des équipements indispensables au fonctionnement et sont indissociables de l'infrastructure ferroviaire pour l'application de l'article R. 421-3.

Une réunion a eu lieu récemment en Mairie afin de trouver une solution au problème de cet habitant de Corgoloin.

## PORTES OUVERTES C.I.S. DES DEUX CÔTES



Le 29 mai et pour la première fois, les pompiers du CIS des deux Côtes ont organisé une opération portes ouvertes dans leurs locaux. L'assistance était nombreuse et fortement intéressée. Au programme : des démonstrations de manœuvres de secourisme, des démonstrations de lutte contre l'incendie, le tout commenté par Jérôme Fol qui commande le centre. Une visite de la caserne et des véhicules était proposée, ainsi qu'un stand d'informations et des jeux dédiés aux enfants.



**Appel à candidature** : le CIS des deux côtes recherche des sapeurs-pompiers volontaires. Si vous souhaitez agir en faveur du secours d'urgence (assistance aux personnes, lutte contre l'incendie etc...), vous pouvez devenir sapeur-pompier volontaire.

### **Conditions d'engagement :**



Vous devez être âgé d'au moins 16 ans et d'au plus 60 ans. Si vous avez moins de 18 ans, vous devez recueillir l'accord écrit de vos parents. Votre condition physique sera vérifiée au cours d'une visite médicale de recrutement.

Vous devez être en position régulière au regard des obligations du service national. Vous devez jouir de vos droits civiques et ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions. Il n'est pas nécessaire d'être de nationalité française pour devenir sapeur-pompier.

Les dossiers de candidature s'obtiennent par courrier adressé au SDIS. La sélection parmi les candidats se fait par le SDIS. La formation initiale

dure au moins un an, ensuite vous vous formerez de façon permanente pour maintenir vos compétences et développer vos spécialités.

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact directement avec les sapeurs-pompiers volontaires locaux.

## ... mais également à la pisciculture de la Chaume



Ancré dans la tradition depuis plusieurs années la famille GAND organisait le week-end des 7 et 8 juin son opération « portes ouvertes ».

Cette pisciculture créée en 1959 par Monsieur GUYON de Dijon a la particularité de couper la rivière ( la COURTAVAL) contrairement aux autres sites piscicoles qui aménagent leurs bassins dans des bras de dérivation des cours d'eau. Reprise par Michel et Colette GAND en 1968 ceux-ci la firent prospérer remarquablement pour en faire un « petit paradis » où tous les visiteurs qui viennent à leur rencontre découvrent une activité familiale pleine de joie et de convivialité. C'est aujourd'hui leur petit fils Anthony assisté de sa maman qui ont à charge d'assurer la pérennité de cette affaire familiale, spécialisée particulièrement dans l'élevage des

truites.

Toute la famille GAND avait mobilisé leurs amis pour faire de cette édition 2014 un véritable succès. De nombreux stands installés autour des bassins présentaient leurs productions (vins, bijoux, monde associatif, etc...). Comme d'habitude, la pêche à la ligne a également réjoui petits et grands avec l'énorme avantage... de ne pas rentrer bredouille. Autour du verre de l'amitié la fréquentation du grand chapiteau a été à la hauteur de l'évènement pour faire découvrir à tous les visiteurs les produits dérivés de la truite (rillettes, filets de truite fumés). Rendez-vous est donné à tous à l'année prochaine mais d'ici là si la perspective de passer un bon moment au bord de l'eau en famille ou entre amis vous tente n'hésitez pas à venir découvrir cette véritable institution de CORGOLOIN ouverte tous les jours de la semaine... et toute l'année !



C'EST L'ÉTÉ,  
C'EST LE TEMPS  
DES VACANCES!



- ⇒ **Bibliothèque** : fermeture en août - réouverture le 2 septembre. Permanence les mardis 2, 22 et 29 juillet et les samedis 5, 12 et 19 juillet.

## FERMETURES D'ÉTÉ



- ⇒ **Secrétariat de mairie** : du 4 au 22 août inclus. Permanence assurée aux dates précisées sur le tableau d'affichage.
- ⇒ **Salon de coiffure David** : fermé du 18 au 23 août inclus.
- ⇒ **Station AVIA** : fermée du 9 au 25 août inclus.
- ⇒ **Agence Postale Communale** : fermée du 2 au 23 août inclus (A.P.C. de Comblanchien du 19 juillet au 9 août inclus)
- ⇒ **Cabinet médical** : Docteur CATINEAU & Docteur DURAND : congés pas encore définis.
- ⇒ **Boulangerie WEIRIG** : changement de propriétaire au 1<sup>er</sup> juillet.
- ⇒ **Pisciculture de la Chaume** : pas de fermeture estivale.

ARRÊT  
CARDIAQUE



APPELER



MASSER



DÉFIBRILLER



www.1vie3gestes.com

## Bientôt l'arrivée d'un défibrillateur à Corgoloin



L'arrêt cardiaque est responsable de près de 50 000 décès par an en France. Un défibrillateur automatique également appelé défibrillateur entièrement automatique ou DEA est un appareil qui sert à faire « repartir » le cœur des victimes d'arrêt cardiaque. Cet appareil sera prochainement installé à l'extérieur côté gauche des escaliers de la salle des fêtes et **pourra être utilisé par le grand public et ne nécessitera pas de connaissance médicale particulière car il sera automatisé.**

Les défibrillateurs automatiques donnent des instructions vocales. L'utilisateur est ainsi guidé dans les différentes étapes de la défibrillation : « Alerte les secours », « Enlevez les vêtements », « Placez les électrodes ».

Quand les électrodes sont en place, le défibrillateur détecte le rythme cardiaque et analyse le tracé électrique pour déterminer la fibrillation ventriculaire. Il déclenche alors automatiquement le choc électrique.

Les défibrillateurs automatiques ne doivent être utilisés que sur une personne en arrêt cardiaque avéré, c'est-à-dire qui ne respire pas et avec un pouls absent. Également, les défibrillateurs ne doivent être utilisés que chez des personnes adultes (les défibrillateurs automatiques mis à disposition dans les lieux publics ne sont pas adaptés aux enfants).

**En présence d'une personne en arrêt cardiaque, il faut avant toute chose prévenir les secours en composant le 15 .**

Une fois les secours prévenus, il faut le plus rapidement possible essayer de réaliser un choc électrique externe avec un défibrillateur.

**Si un défibrillateur ne se trouve pas à proximité de la victime, il faut pratiquer une réanimation cardiopulmonaire de la victime en attendant l'arrivée de cet appareil ou des secours.**

## Chorale Mixte

# Corgoloin

24 Juin 2014  
de 14h30 à 16h00

Pour la fête de la musique

Portes ouvertes  
à l'atelier Chorale

Dirigé par Muriel Sanfeld  
Chef de Choeur

Salle G Vigot  
Place de la Mairie

Entrée libre

Les Voix de la Côte

« La partition est une chose, le chant en est une autre. Ce qu'il faut, c'est avoir la musique en tête et la chanter avec le corps. »  
Luciano PAVAROTTI - Artiste, chanteur, musicien (1935-2007)

## TRUC ET ASTUCES : faire briller ses sols.



Vos carrelages seront plus brillants et paraîtront plus propres si vous les rincez avec de l'eau additionnée de vinaigre blanc.

Fête de la  
MUSIQUE  
21 JUIN

Cette année la commune de Corgoloin vous propose un concert de JAZZ .

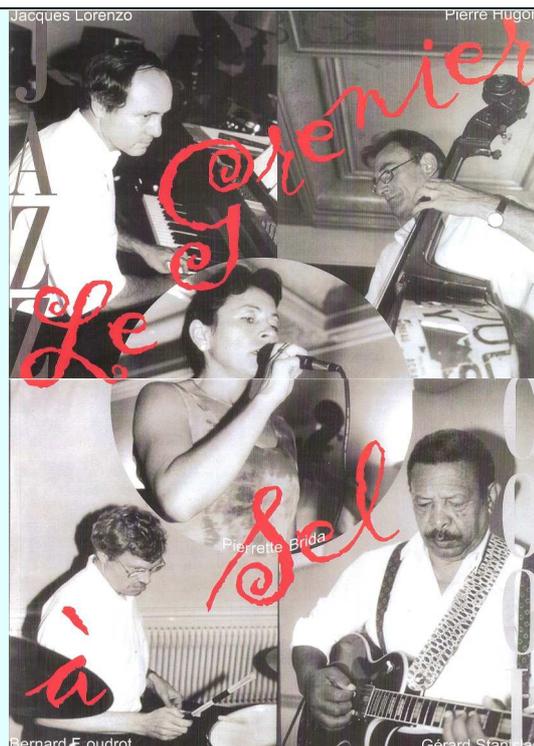
La formation, " **LE GRENIER A SEL** " se produira avec une chanteuse

de 16h00 à 18h00  
Place de la Mairie

**VENEZ NOMBREUX ASSISTER À CETTE REPRÉSENTATION DE QUALITÉ...**

.... et cette année pour ceux qui désireraient poursuivre cet instant de convivialité, la municipalité installera des tables, chaises et bancs devant la salle Georges VIGOT.

Chacun pourra amener mets et boissons à partager. N'oubliez pas vos couverts et votre bonne humeur pour fêter dignement le solstice d'été .



La municipalité vous convie aux festivités organisées le 13 juillet avec comme programme :

- ⇒ A partir de 19h00, place de la Mairie ou salle des fêtes selon les conditions météo : animation musicale par un groupe venu du Morvan : l'orchestre Gérard PUECH.
- ⇒ A 22h30, feu d'artifice tiré sur l'esplanade de la voie romaine.

⇒ A l'issue du feu d'artifice, départ de la retraite aux flambeaux pour rejoindre la place de la Mairie. Les récompenses seront alors distribuées aux enfants.



- ⇒ 23h30, reprise de l'animation musicale.



Cette année la buvette sera tenue par l'association « l'AE2C ». Les bénéfices de la buvette lui seront réservés.

**7 SEPTEMBRE 2014**

Stade des Lauchères  
LADOIX-SERRIGNY  
Renseignements :

☎ 06 75 64 34 80

☎ 06 49 43 43 93



**Samedi 8 novembre  
2014**

**Salle des fêtes de  
Ladoix-Serrigny**

### ◆ MARIAGES



**Le conseil municipal présente ses vœux de bonheur aux mariés qui se sont unis dans notre mairie.**

- ⇒ Jean-Michel Georges Pierre GALLETTE et Carine Germaine Madeleine MICHEL le 5 AVRIL 2014
- ⇒ Sébastien Daniel SAUNIER et Mélinda Marie-Thérèse IBANEZ le 3 MAI 2014

### Téléphones utiles

### Numéros

SAMU	15
Police	17
Gendarmerie de Nuits-Saint-Georges	03 80 62 44 51
Pompiers	18
Groupe médical du Colombier - 20 place de la Mairie 21700 CORGOLOIN - Docteurs Nathalie Catineau et Rémy Durand	03 80 62 90 51
Pharmacie de garde	3237
SOS 21 - Médecins généralistes	03 80 78 68 68
Maison médicale de garde du pays beaunois - 6 avenue Guigone de Salins 21200 BEAUNE	03 80 24 96 32
Hopital de Beaune	03 80 24 44 44
Centre anti-poison	03 80 29 37 97
Accueil Solidarité famille (service social) M.S.P. 3, rue Jean Moulin 21700 Nuits-Saint-Georges	03 80 63 35 41
S.O.S. Mains	03 80 55 55 55
ADMR - aide à domicile en milieu rural	03 80 61 37 30
Disparition d'un enfant	116000
S.O.S. Amitiés	03 80 67 15 15
C.P.A.M.	3646
Enfance maltraitée	119
Allo services publics	3939
Drogues info service	0.800.23.13.13
Sida info service	0.800.840.800
Alcooliques anonymes	03 80 30 27 00

### ◆ DÉCHETTERIES

**Horaires d'été du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 octobre 2014**

#### Quincey

- ⇒ Lundi 8h00 à 12h00
- ⇒ Mercredi de 14h00 à 18h00
- ⇒ Samedi : 8h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00

#### Nuits-Saint-Georges

- ⇒ Lundi au vendredi : 14h00 à 18h00
- ⇒ Samedi : 8h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00

### ◆ SERVICES & COMMERCES

**MAIRIE** : ouverture au public - Le lundi, mardi et le Jeudi de 14h00 à 18h00 - ☎03 80 62 98 19

**AGENCE POSTALE COMMUNALE** : ouverte du lundi au samedi de 9h00 à 11h30

**BIBLIOTHEQUE** : mardi 16h30/18h30 / samedi 10h00/12h00 (fermeture vacances scolaires). **Ouverture exceptionnelle : affichage sur la vitrine extérieure.**

### ◆ NOS PEINES



**Le conseil municipal s'associe à la peine de la famille qui a perdu un être cher et lui présente ses sincères condoléances.**

- ⇒ Anne-Marie Madeleine KROCZECK épouse TOBIAS décédée à Corgoloin le 5 Mars 2014
- ⇒ Ermelinda DE DEMO veuve LAVAILLOTTE décédée à Beaune le 22 mars 2014
- ⇒ Marie Jeanne BAILLY veuve TERRAND décédée à Beaune le 9 juin 2014



Dans notre profession de foi de mars dernier, nous nous étions engagés à réserver un page de libre expression aux habitants de la commune. Une tribune libre désigne, dans la presse écrite, un article d'opinion publié dans une rubrique ouverte au public.

Ce mode de publication permet à une personne qui n'appartient pas à l'équipe de rédaction d'exprimer publiquement ses idées. Le contenu des articles devra cependant respecter le cadre de la loi (pas d'atteinte à la vie privée).

### ◆ AGENDA

- ⇒ **Vendredi 20 juin à 19h30** : Conseil Municipal salle G. Vigot
- ⇒ **Vendredi 20 juin à 19h30** : A.G. Football Club de Corgoloin Ladoix salle des fêtes de Corgoloin
- ⇒ **Samedi 21 juin de 16h à 18 h** : fête de la Musique - concert de jazz place de la mairie donné par le « Grenier à sel »
- ⇒ **Mardi 24 juin de 14h30 à 16h00** : portes ouvertes "les voix de la Côte" salle G. Vigot
- ⇒ **Dimanche 13 juillet dès 19h00** : festivités fête nationale - salle des fêtes
- ⇒ **Dimanche 7 septembre** : vide grenier FCCL - stade des Lauchères à Ladoix-Serrigny

**PROCHAINE PARUTION** : Nous demandons à chacun de transmettre articles et informations pour le 15 septembre 2014 au plus tard. Il est rappelé que tout article est soumis au comité de rédaction présidé par le Maire, et que le journal se doit être un instrument d'information, et en aucun cas un outil de publicité ou de propagande.

**Prochain n°  
octobre 2014  
Bonne lecture !**